2007-04311/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Le gouvernement du Québec dévoile un ensemble de mesures

Montréal, le 22 juin 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Line Beauchamp, a dévoilé aujourd'hui son plan d'action pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes. Intitulé *Pour mieux vivre de l'art*, le plan comporte une douzaine de mesures touchant la santé et la sécurité au travail, les régimes de retraite, les prestations d'assistance-emploi, la transition de carrière ainsi que l'amélioration de la rémunération par les subventions et par la fiscalité. Conjugué à la *Loi modifiant certaines dispositions législatives concernant les artistes professionnels*, adoptée par l'Assemblée nationale la semaine dernière, il tisse la trame d'un véritable filet de sécurité sociale pour les créatrices et les créateurs.

« Cette volonté que les artistes vivent mieux de leur art, je l'ai manifestée à plusieurs reprises. Déjà, la préoccupation était inscrite en toutes lettres dans les priorités d'action politique exprimées dans *De rempart à tremplin*, le document fondateur de l'action du Parti libéral du Québec pour le secteur de la culture et des communications; l'engagement a aussi été réaffirmé en mars 2004 dans *Briller parmi les meilleurs*. Aujourd'hui, je suis fière de livrer ce filet de sécurité sociale qui témoigne de l'importance que nous accordons au rôle que jouent les artistes dans la définition de notre identité et le rayonnement du Québec dans le monde. Le gouvernement s'était engagé à le faire au cours de la première année de son mandat : promesse tenue », a déclaré la Ministre.

Pour mieux vivre de l'art interpelle plusieurs partenaires gouvernementaux, comme le prévoit la politique culturelle du Québec. Ainsi, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le Conseil des arts et des lettres (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), la Régie des rentes du Québec (RRQ), le ministère des Finances, celui du Revenu et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille accompagneront le ministère de la Culture et des Communications dans sa réalisation. De plus, certains organismes comme le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et le Regroupement québécois de la danse (RQD) seront appelés à collaborer étroitement à la mise en œuvre de certains éléments du plan d'action.

Parmi les mesures dont l'impact est mesurable à court terme, mentionnons la possibilité pour les danseurs de profiter de la couverture de la CSST pour les activités d'entraînement qui ne sont pas prévues par leur contrat d'engagement. La protection des artistes travailleurs autonomes, la prévention des blessures, l'amélioration du rendement des régimes de retraite ou la mise en place de mécanismes pour faciliter la transition de carrière sont autant de moyens privilégiés pour améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes.

Un secrétariat et un comité permanents

Pour mieux vivre de l'art comporte aussi la mise en place de dispositifs permanents pour assurer le suivi du plan d'action. D'abord, un Secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes qui, au sein du ministère de la Culture et des Communications, aura comme mandat de poursuivre avec les artistes et les ministères intéressés la recherche de solutions ingénieuses aux problématiques auxquelles les artistes sont confrontés dans la pratique de leur art. Ensuite, un comité permanent qui, lui, aura pour mandat de poursuivre la réflexion et d'aider le personnel du Secrétariat à orienter ses travaux par des échanges réguliers.

« Par-delà les mesures à court terme, ce que ce plan d'action propose, c'est l'inclusion d'une préoccupation sociale permanente à l'égard de la culture et des communications au sein du gouvernement du Québec. Il s'agit là d'un virage important en faveur de ceux et celles qui sont à la source même de la formation et de la transmission de notre identité collective », a conclu la ministre Line Beauchamp.

Source :

Colette Proulx
Conseillère en communication
Ministère de la Culture et des
Communications
(514) 873-2979

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007